



RELEVÉ DE LA DECISION N° 2022 07 05
Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 15 septembre 2022
(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-deux, le 15 septembre, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 6 septembre, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE, Catherine GALAND (en remplacement de Philippe MOREAU).

Excusés : André COQUELIN, Philippe MOREAU, Dominique MALARY.

Approbation d'un avenant n° 1 au marché de travaux d'assainissement eaux usées rues des Volettes et des Écoutes à Commequiers

Dans le cadre des travaux d'assainissement sur les réseaux d'eaux usées rue des Volettes et des Écoutes à Commequiers, et afin de réaliser des adaptations rendues nécessaires à la bonne réalisation des ouvrages.

Ces travaux complémentaires concernent la mise en œuvre de matériaux de carrière supplémentaires, les matériaux de réemploi du site n'ayant pas pu être réutilisés compte tenu de leur mauvaise qualité, ainsi que des travaux de raccordement du futur lotissement intégré à ces réseaux.

Le montant de ces modifications est de 5 434,95 € HT soit 6 521,94 € TTC, le marché de base passerait ainsi de 245 448,00 € HT à 250 882,95 € TTC, soit une augmentation de 2,21 % du marché de base.

Il est proposé d'approuver la passation de l'avenant en résultant.

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5216-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2194-1 2°, L.2194-1 5°, L.2194-1 6°, R.2194-2 et R.2194-8,

Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la décision du Bureau Communautaire n° 2021-08-02 en date du 14 octobre 2021 attribuant le marché de travaux d'assainissement eaux usées rues des Volettes et des Écoutes à Commequiers, et autorisant Monsieur le Président à signer le marché correspondant,

Vu le marché n° 2021-086 « Travaux d'assainissement eaux usées rues des Volettes et des Écoutes à Commequiers » signé le 25 octobre 2021 avec l'entreprise SOCOVA TP,

Vu les crédits inscrit au budget assainissement,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la passation d'un avenant n° 1 d'un montant de 5 434,95 € HT au marché de travaux d'assainissement eaux usées rues des Volettes et des Écoutes à Commequiers conclu avec SOCOVA TP, représentant + 2,21 % du marché de base ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux d'assainissement eaux usées rues des Volettes et des Écoutes à Commequiers tel que décrit au rapport.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 20 SEP. 2022
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 22 SEP. 2022

Givrand, le 20 septembre 2022

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.